



## RALLYE DE L'AMBIGU – REGLEMENT

### Article 1 : GENERALITES

L'association KS Racing organise le samedi 17 août 2024 le 7<sup>ème</sup> Rallye de l'Ambigu. Il s'agit d'une randonnée touristique et énigmatique (non chronométrée et non basée sur la vitesse ou une moyenne horaire imposée) qui vous permettra de découvrir une partie de notre belle région.

### Article 2 : DEROULEMENT

Ouverture des inscriptions : le 15 avril 2024

Clôture des inscriptions : le 10 août 2024

Accueil des participants : le 17 août 2024 à partir de 6h30 à la salle des fêtes de Maizières 70190, Grande Rue (D33)

Vérifications administratives : de 6h30 à 7h30

Briefing (présence obligatoire) : à 7h30

Départ du 1<sup>er</sup> véhicule : 8h00

Les participants effectueront un premier parcours, suivi par la pause déjeuner, avant le départ pour le parcours de l'après-midi. La remise des prix clôturera la journée. La présence d'au moins un des participants est obligatoire pour prétendre à la récompense.

Le parcours s'effectuera grâce aux indications et énigmes du road book (distribué avant le départ).

Les participants circulent en respectant le Code de la Route et sans entraver la circulation des autres usagers.

Plaque de rallye et numéro (qui vous seront fournis après les vérifications administratives) devront être apposés à l'avant du véhicule sans cacher la plaque d'immatriculation, ni gêner la visibilité.

### Article 3 : VEHICULES AUTORISES

Ne sont autorisés à participer, que les véhicules immatriculés et conformes au Code de la Route. Les véhicules modifiés (tuning) ne sont pas acceptés.

Le nombre maximum de participants est limité à 50 véhicules.

### Article 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles sont obligatoires pour pouvoir prendre le départ de cette randonnée et permettent de vérifier :

- que le véhicule participant est bien en règle avec les exigences du Code de la Route : carte grise, certificat d'assurance en cours de validité, ainsi que la vignette du contrôle technique (pour les véhicules concernés)
- que le conducteur est bien en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Le matin, avant le départ, vous devrez donc nous présenter ces documents.

### Article 5 : ASSURANCE – INFRACTIONS

Chaque véhicule participant devra être suffisamment assuré pour ce genre de manifestation. L'organisation ne peut être tenue en aucun cas responsable des dégâts subis ou effectués par les véhicules et les personnes participants.

Les participants ont l'obligation de respecter le Code de la Route. Toute infraction constatée par les forces de l'ordre ne sera pas à la charge de l'organisation, mais des véhicules concernés.

## **Article 6 : DROITS D'ENGAGEMENT**

Le montant de l'inscription est de 90,00 € pour un véhicule et 2 personnes à son bord, et comprend :

- Accueil, café, jus d'orange, viennoiserie
- 2 plaques de rallye
- 2 road-books (matin et après-midi)
- Le repas du midi, à volonté (hors boissons)
- La remise des prix

Toute inscription implique l'acceptation et l'application de ce règlement

Le bulletin d'inscription (disponible sur notre site [www.ksracing.fr](http://www.ksracing.fr)) devra être accompagné du paiement des frais d'inscription, et être envoyé à l'adresse suivante :

KS RACING

4 RUE DU PONT

70230 ROCHE SUR LINOTTE ET SORANS LES CORDIERS

Les chèques seront encaissés la semaine après la manifestation, par conséquent aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date.

Les demandes de remboursement (désistement, abandon mécanique...) avant le 17 août seront étudiées au cas par cas par l'organisation.

Le paiement peut également se faire par virement bancaire (coordonnées sur le bulletin d'inscription) ou en espèces déposées dans la boîte aux lettres à l'adresse ci-dessus.

## **Article 7 : COMPORTEMENT- RECLAMATIONS – SANCTIONS**

Les participants s'engagent à avoir un comportement responsable et courtois envers l'organisation, les bénévoles, les autres participants et les différents usagers.

Les participants s'engagent à ne pas jeter les road-books dans la nature ou envers d'autres personnes (organisation, participants ou autres usagers).

Tout comportement impoli, inamical ou dangereux sera sanctionné par une exclusion immédiate et sans remboursement des frais d'inscription.

L'organisation se réserve le droit de ne pas laisser reprendre la conduite d'un véhicule à tout conducteur dont elle le jugerait nécessaire.

Du fait du caractère amical de cette journée, aucune réclamation envers l'organisation ne sera acceptée.

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront examinés par l'organisation, et les décisions prises seront sans appel.